

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

**Présents** : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

**Absents excusés** : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Delattre Nicolas, pouvoir à Agnès Peyrache, Plenet Jaouen, pouvoir à Catherine Moreau, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey, Martin Grégoire

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Mayot Vincent

**Membres en exercice** : 23      **Présents** : 14      **Pouvoirs** : 4      **Votants** : 18

**D2022-053 – Projet de parc au centre village – Plan de financement**

Une équipe de conseillers municipaux a travaillé sur un projet de parc en entrée du centre bourg qui viendrait prolonger l'aménagement de l'entrée du centre du village. Le projet avait été présenté une première fois lors du précédent conseil municipal.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R, dans le cadre de la catégorie d'opérations prioritaires n°4-Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel, aménagement des centre-villages hors voirie.

Ils peuvent aussi bénéficier d'une aide de la Région dans le cadre du dispositif Région Ville.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total : 55 000 € TTC soit	45 833 € HT
Région Auvergne Rhône Alpes :	22 000 €
D.E.T.R :	14 500 €
Autofinancement communal :	9 333 €

Les travaux projetés pourraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet et de solliciter la D.E.T.R et le dispositif Région Ville de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet tel que présenté par Monsieur le Maire,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus
- SOLLICITE les subventions suivantes :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 22 000 €
- D.E.T.R : 14 500 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,